



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉCISION N° 2026-32 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME SADJIAA MERHOUM

Le Directeur Général du Crous de l'académie de Versailles,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L221-2 à L221-7 ;

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article R 822-13 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptes publics assignataires ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 23/04/2024 portant nomination de Monsieur Emmanuel PARISIS dans l'emploi de directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Versailles à compter du 1er mai 2024.

Vu la décision n°2026-23 portant délégation de signature à Madame Amel BENKADA, Directrice du Budget et de la performance

DÉCIDE

Article 1^{er}

Madame Sadjiaa MERHOUM est habilitée à signer, en sa qualité d'adjointe à la Directrice de la direction budget et performance tous les actes et documents relevant du fonctionnement interne de sa direction d'affectation, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Amel BENKADA, Directrice du budget et de la performance, étant rappelé que ces derniers sont limitativement énumérés à l'annexe I de la présente décision.

Article 2

Conformément aux dispositions référencées, et au cadre réglementaire applicable, la présente délégation est accordée à titre personnel, sans possibilité de subdélégation à l'initiative de l'intéressée.

Article 3

La présente délégation prend effet à compter de sa publication sur le site internet du Crous de Versailles et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant.

Article 4

La présente délégation abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

Fait à Versailles,

Le Directeur général du Crous de l'académie de Versailles

Signé électroniquement par : Emmanuel PARISIS
Date de signature : 04/09/2026
Qualité : Le Directeur Général du Crous de l'académie de Versailles

M. Emmanuel PARISIS

ANNEXE A LA DECISION N° 2026-32

La présente annexe délimite les actes de gestion intégrés au périmètre de délégation tel que mentionné à l'article 1 de la décision référencée, étant rappelé que la liste attachée est réputée exhaustive.

1 Courriers

- Tous les courriers traités par la Direction du budget et de la performance à l'exception de ceux ayant un caractère décisifs destinés :
 - aux élus et personnalités ;
 - aux collectivités territoriales ou locales ;
 - au Crous ou ministères ;
 - au rectorat.

2 Actes administratifs

- Actes relatifs aux marchés publics et contrats
 - Demande de précisions
 - Demande de communication des motifs de rejet des offres
 - Demande de communication des attestations fiscales et sociales
 - Certification administratif
 - Décision de reconduction
 - Actes de sous-traitance
 - Courrier d'attribution et lettres de rejet
 - Courrier de mise en demeure
 - Décomptes de pénalité
 - Actes de cession de créance
 - Fiche de demande de rattachement aux marchés
 - Actes de fin de contrat (décision de non-reconduction, de résiliation)
- Actes relatifs au budget
 - Attestation bouclier tarifaire
 - Appel de fond au titre de la contractualisation et des autres mécanismes de versement (Région, département...)

3 Actes d'ordonnancement

- Engagement juridique inférieur à 150 000 € HT en fonctionnement et en investissement
- Constatation et certification du service fait sans limitation de montant
- Ordre de dépense
- Bordereau d'ordre de dépense
- Validation et signature des titres de recette valant ordre de recouvrement
- Etat liquidatif relatif au marché public
- Etat liquidatif de recettes
- Etat de frais de mission

4 Gestion du personnel de la Direction du Budget et de la Performance

- Notes, attestations, lettres ou courriers ayant un caractère non décisif
- Autorisations de congés annuels ou d'absences des personnels (INCOVAR) à l'exception de celles relevant de l'activité syndicale
- Déclarations d'accident de travail
- Avis relatifs à l'évolution de carrière des personnels, aux renouvellements et fin de contrat, à l'entretien professionnel annuel, à l'organisation du temps de travail et aux déplacements.

5 Stagiaires

- Attestations de présence
- Evaluation des stages.

6 Assurance

- Déclarations de sinistre à l'assureur et le suivi de la procédure d'indemnisation dans le cadre du fonctionnement de la Direction du budget et de la performance.

7 Plainte

- Dépôt de plainte dans le cadre du fonctionnement de la Direction du budget et de la performance au nom du Crous de Versailles après en avoir préalablement informé le Directeur général